

L'an deux mil onze, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

**Étaient présents :**

Mmes GERNIGON et VERLET, Mrs GUERIN, NUGET, PERRICHOT, Adjoints  
Mrs BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS, LARCHER et Mr PIEL est arrivé à 20h 20, conseillers formant la majorité des membres en exercice

**Étaient absents :**

**Étaient absents excusés :** Mrs HENRY Daniel et RUELLAND Gilles

**Ayant donné pouvoir :** Mr Daniel HENRY à Mr Didier GUERIN  
Mr Gilles RUELLAND à Mr Dominique PERRICHOT

Mr LEFEUVRE Alain a été nommé secrétaire de séance

En début de séance, Madame GERNIGON a fait une remarque à propos du dernier compte-rendu du conseil municipal. Pour le vote des taux d'imposition, le conseil municipal a voté à la majorité et non à l'unanimité.

2 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

1. Le remplacement du chauffe-eau au camping municipal
2. La réparation de la douche du chalet PMR au camping municipal

**PROGRAMME MODERNISATION 2011**

Mr Didier GUERIN, adjoint en charge de la voirie présente le programme de modernisation voirie 2011.

	Parc départemental		SCREG		POMPEI		Brocéliande TP	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>La Plesse</b> (tricouche)	33 447,70	40 003,45	36 911,25	44 145,86	38 065,60	45 526,46	33 718,25	40 327,03
<b>L'Abbaye</b> (tricouche)	7 753,30	9 272,95	8 680,00	10 381,28	8 821,70	10 550,75	7 838,00	9 374,25
<b>Les Guennebis</b> (tricouche)	3 983,00	4 763,67	4 390,00	5 250,44	4 551,50	5 443,59	3 970,00	4 748,12
<b>TOTAL</b>	<b>45 184,00</b>	<b>54 040,06</b>	<b>49 981,25</b>	<b>59 777,58</b>	<b>51 438,80</b>	<b>61 520,80</b>	<b>45 526,25</b>	<b>54 449,40</b>

La commission voirie réunie le 19 avril dernier propose de retenir la proposition du Parc Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 11 voix pour et 2 abstentions :

- ♦ de valider la proposition de la commission voirie et de retenir le Parc Départemental pour la modernisation voirie 2011 d'un montant de 45 184.00 € H.T.
- ♦ d'autoriser le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

#### POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Mr Didier GUERIN, adjoint en charge de la voirie présente le programme du point à temps automatique (P.A.T.A.)° 2011.

<b>Entreprises</b>	<b>Total H.T.</b>	<b>Total T.T.C.</b>
SACER	26 256,40 €	31 402,65 €
Parc départemental	23 700,00 €	28 345,20 €
POMPEI	25 200,00 €	30 139,20 €

La commission voirie réunie le 19 avril dernier propose de retenir la proposition du Parc Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 12 voix pour et 1 contre :

- ♦ de valider la proposition de la commission voirie et de retenir le Parc Départemental pour le P.A.T.A. 2011 d'un montant de 23 700.00 € H.T.
- ♦ d'autoriser le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

#### SECURISATION DIGUE DE L'ETANG DU BOURG

Mr Didier GUERIN, adjoint en charge de la voirie présente les devis concernant la sécurisation de la digue de l'étang du bourg après consultation de Mr Charnassé, architecte des Bâtiments de France.

	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>
<b>Parc Départemental</b>	16 979,00 €	<b>20 306,88 €</b>
<b>Brocéliande Paysage</b>	10 696.62€	<b>12793.16€</b>
<b>Bargain paysage</b>	10 008,86 €	<b>11970.60 €</b>

La commission voirie réunie le 19 avril dernier propose de retenir la proposition de l'entreprise Bargain Paysage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ♦ de valider la proposition de la commission voirie et de retenir le devis de l'entreprise Bargain paysage d'un montant de 10 008.86 € H.T.
- ♦ d'autoriser le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

#### TRAVAUX ONF 2011 : VENTE DE BOIS SUR PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office national des forêts propose en forêt communale de Paimpont une coupe d'éclaircie située dans les parcelles n° 7 et 8 d'une surface de 14ha 12 au canton du Chêne Dom Guillaume.

La commission voirie réunie le 19 avril dernier a émis un avis favorable à cette proposition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande aux services de l'O.N.F. :

- d'effectuer le martelage des parcelles 7 et 8 de la forêt communale de Paimpont
- de proposer les bois martelés à la vente en adjudication ou en appel d'offres sous la forme de vente à l'unité de produit

### ONF 2011 : ENTRETIEN ANNUEL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'ON.F. relatif au programme d'actions 2011.

L'O.N.F. propose un entretien de cloisonnements sylvicoles sur une superficie de 2.50 Ha au lieu-dit « La Ville Danet ». Le montant estimatif du devis s'élève à 748.00 € H.T.

La commission voirie réunie le 19 avril dernier a émis un avis favorable à cette proposition.

Mr le Maire propose de retenir le devis de l'O.N.F.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- ♦ de valider la proposition de la commission voirie et de retenir le programme d'actions 2011 de l'O.N.F. d'un montant estimatif de 748.00 € H.T.
- ♦ d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

### ONF: ADHESION AU PEFC (PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIERES)

Mr le Maire présente la proposition de l'Office National des Forêts. L'ONF propose à la commune de Paimpont de certifier la forêt du label PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion multifonctionnelle des forêts, en conciliant des objectifs de production, de protection environnementale et d'accueil du public.

La politique de qualité PEFC Ouest comprend 9 objectifs :

1. Améliorer la connaissance de l'écosystème forestier
2. Mieux connaître l'équilibre sylvo-cynégétique et mieux sensibiliser les propriétaires
3. Analyser, comprendre et répondre à la demande sociale
4. Diffuser la connaissance sur la contribution des forêts à la qualité de l'eau, des sols et de l'air; au paysage et au bien-être des populations
5. Développer et améliorer l'utilisation des outils de gestion forestière durable
6. Assurer un approvisionnement pérenne adapté aux besoins du marché en certifié PEFC
7. Développer l'utilisation du bois en faisant la promotion du bois éco-matériau
8. Proposer aux professionnels des outils de communication PEFC adaptés
9. Informer le grand public dans les événements de nos régions

Le montant de l'adhésion s'élève à 45.10 € pour 5 ans.

L'adhésion est calculée comme suit : 11 € pour les frais de dossier + 0.55 €/ha (62 ha pour Paimpont) pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (1 contre) :

- d'adhérer au système de certification PEFC pour un montant de 45.10 € pour 5 ans
- d'autoriser le Maire à signer le formulaire d'adhésion

### CESSION DE CHEMIN : LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE AU LIEU-DIT « LA MARETTE »

Par délibérations du 23 novembre 2009 et du 16 mars dernier, le conseil municipal a décidé l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AL n° 97, 12 et 13 appartenant aux consorts Lohéac et Trotard.

D'autre part, les consorts Lohéac et Trotard cèdent à la commune une partie des parcelles AL n° 96 et 97, 94 et 93. La commune en contrepartie cédera une partie d'un délaissé communal pour lequel une enquête publique est nécessaire.

Par courrier du 20 avril 2011, les propriétaires des dites parcelles acceptent les conditions des délibérations du 23 novembre 2009 et 16 mars 2011. La commission voirie du 19 avril dernier a émis un avis favorable à cette demande.

Il convient aujourd'hui de lancer une enquête publique pour la cession du délaissé communal au lieu-dit « La Marette ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de charger Mr le Maire d'ouvrir une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de délaissé communal conformément à la position de l'assemblée
- de charger M. le Maire de désigner un commissaire enquêteur
- de désigner l'étude notariale Pichevin de Plélan le Grand pour l'établissement de l'acte notarié
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

**LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE AILLIEU-DIT « LES RUES MALO – LA VILLE DANET »**

Mr Didier GUERIN, adjoint à la voirie précise que Mr Pierrick MAUNY souhaite acquérir une partie de la voie communale n° 107 et propose de céder à la commune une partie de la parcelle cadastrée ZM n° 138.

La commission communale voirie s'est rendue sur place et a émis un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de valider la proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZM n° 138 au prix de 0.65 € le m<sup>2</sup>.
- ✓ de charger Mr le Maire d'ouvrir une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de la voie communale n° 107 conformément à la position de l'assemblée
- ✓ de charger M. le Maire de désigner un commissaire enquêteur
- ✓ de fixer le prix de vente à 0.65 € le m<sup>2</sup>
- ✓ de préciser que les frais de géomètres seront à la charge pleine et entière du demandeur et que les frais de notaire seront à la charge du demandeur pour l'acquisition d'une partie de la voie communale N° 107 et à la charge de la commune pour l'acquisition d'une partie de la ZM n° 138
- ✓ de désigner l'étude notariale Pichevin de Plélan le Grand pour l'établissement de l'acte notarié
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

**RESTAURATION DU MUR DE L'ANCIEN LOGIS DE L'ABBAYE**

Mr Philippe NUGET, adjoint au bâtiment présente les devis des travaux de restauration sur le mur de l'ancien logis de l'Abbaye

	BALDESCHI	JOUBREL	GOURDET
TRANCHE 1			
démolition et réfection mur nord			
total	45 935,20	34 800,46	66 240,07
variante en supplément pour exécution dessus de mur en pentes vers étang 10,50 ml	945,00		12 907,01
TRANCHE 2			
Murets côté jardin	9 978,55	8 924,29	14 756,73
TRANCHE 3			
Mur à construire dans le prolongement du mur nord	10 130,40	12 504,30	8 206,91
Reprise tête de mur en maçonnerie de pierre en sous œuvre			
Tranche 4	384,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>66 428,15</b>	<b>56 229,05</b>	<b>89 203,71</b>

La commission bâtiments réunie le 19 avril dernier propose de retenir la proposition de l'entreprise JOUBREL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Joubrel d'un montant de 56 229.05 € H.T.
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Général
- d'autoriser le Maire à signer le devis e toutes les pièces nécessaires au dossier

#### **RESTAURATION DU MUR DE L'ANCIEN LOGIS DE L'ABBAYE: ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE**

Les travaux de restauration du mur d'enceinte de l'Abbaye peuvent faire l'objet de subventions au titre des monuments historiques classés.

Au préalable, il convient de demander la délégation d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Mr Charnassé, architecte des bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention):

- de déléguer l'assistance à maîtrise d'ouvrage à Mr Charnassé, architecte des bâtiments de France pour les travaux de restauration du mur de l'ancien logis de l'Abbaye
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à ce dossier

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMENAGEMENT DE L'AFF : ACCEPTATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE BEIGNON**

La commune de Beignon a souhaité adhérer au syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière de l'Aff. Par délibération du 02 mars 2011, le syndicat a accepté l'adhésion de la commune de Beignon.

Les communes membres de ce syndicat doivent désormais se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'accepter l'adhésion de la commune de Beignon au syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière de l'Aff

#### **AMIS DES SENTIERS DE BROCELIANDE : Réserve de la salle polyvalente**

Comme chaque année, les amis des sentiers de Brocéliande assureront leur animation annuelle d'été à Paimpont.

Ils ont réservé la salle polyvalente du 13 au 17 juillet 2011 et demande à connaître les conditions tarifaires qui leur seront accordées.

Pour rappel :

- en 2007 : 300€ pour 9 jours d'occupation
- en 2008 : 100€ pour 3 jours d'occupation
- en 2009 : 150€ pour 4 jours d'occupation
- en 2010 : 185.00 € pour 5 jours d'occupation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 185.00 € le tarif d'occupation de la salle polyvalente du 13 au 17 juillet 2011 par les Amis des Sentiers de Brocéliande.

### DEVIS ACHAT ABRI-BUS

Monsieur le Maire présente les devis concernant l'acquisition d'abri bus.

		TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
<b>Les ateliers de la Mabilais</b>	dimensions 3260X1760X2900	1 994,15 €	<b>2 385,00 €</b>
<b>KG MAT collectivité</b>	dimensions 3500X1600X2250	2 459,50 €	<b>2 941,56 €</b>
<b>KG MAT collectivité</b>	dimensions 3000X1200X2200	1 771,09 €	<b>2 118,22 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la l'unanimité

- de retenir le devis des ateliers de la Mabilais d'un montant de 1 994.15 € H.T.
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer le devis

### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire expose la demande qui a été reçue le 02 avril dernier par Maître PICHEVIN relative à une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison sise 09, rue des Forges et cadastrée AX 606. La commission urbanisme réunie le 19 avril dernier propose de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner pour la maison sise 09, rue des Forges et cadastrée AX 606.

### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire expose la demande qui a été reçue le 23 mars dernier par CHT Immobilier relative à une déclaration d'intention d'aliéner pour des parcelles sises rue des Forges et cadastrées AX 590, 618 et 471.

La commission urbanisme réunie le 19 avril dernier propose de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées AX n° 590, 618 et 471 sises rue des Forges.

### NOUVEAU BAIL DE L'EPICERIE

Le bail de l'épicerie arrive à échéance le 31 mars 2012. Le locataire actuel souhaite utiliser la partie privée en habitation. Des travaux ont été réalisés par le locataire à ses frais.

Il convient d'élaborer un nouveau bail commercial qui comprendra deux loyers :

- ◆ Un loyer pour la partie habitation
- ◆ Un loyer commercial avec option T.V.A. pour la partie commerciale.

Monsieur le Maire propose de maintenir le loyer actuel de 411.60 € H.T. pour la partie commerciale et de fixer un loyer de 250.00 € pour la partie habitation. Mr le Maire propose d'appliquer le loyer de 250 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 à titre de dédommagement des travaux réalisés dans le logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- ♦ accepte les termes du nouveau bail à savoir une partie commerciale avec un loyer de 411.60 € H.T. et 250 € pour la partie habitation pour une application à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012
- ♦ autorise Mr le Maire à signer le bail

**CONVENTION « QUITA PENA »**

La compagnie « Quita Pena » a utilisé l'espace de l'étang bleu du 18 au 22 avril 2011. Une convention a été conclue entre la compagnie et la commune de Paimpont.

La compagnie a disposé de la salle à titre gratuit pour y présenter un spectacle théâtral, musical et chorégraphique et réaliser des répétitions du 18 avril 2011.

En contrepartie, la commune percevra 50% des recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

**CAMPING MUNICIPAL : REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU**

Mr Philippe NUGET, adjoint en charge des bâtiments présente les devis relatifs au remplacement du chauffe-eau au camping municipal.

	Total H.T.
<b>Entreprise BOUCHET - générateur gaz ventouse condensation</b>	16 785,00 €
<b>Entreprise DANILO - générateur gaz ventouse condensation</b>	15 544,93 €

La commission bâtiment réunie le 19 avril 2011 propose de retenir le devis de l'entreprise DANILO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) décide :

- de retenir le devis de l'entreprise DANILO d'un montant de 15 544.93 € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

**CAMPING MUNICIPAL : REPARATION DE LA DOUCHE DU CHALET PMR**

Mr Dominique PERRICHOT, adjoint en charge du camping municipal présente les devis relatifs à la réparation de la douche du chalet PMR au camping municipal.

	Total H.T.
<b>Entreprise BOUCHET</b>	1 587,00 €
<b>Entreprise DANILO</b>	1 759,84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) décide :

- de retenir le devis de l'entreprise BOUCHET d'un montant de 1587.00 € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

La séance est levée à 21h40